

DESINFECTIION.

Vous obtenez hors de la ville peuvent recevoir en toute confiance L'ABELLE. Elle est chargée de tous les matins, et désinfecte à la Poste par les médecins des hôpitaux de marine des Etats-Unis.

La Taxe des Pauvres.

Le ministère de l'intérieur anglais vient de faire connaître, d'après les administrations locales, le résultat de la perception de la taxe des pauvres (poor rate) pour l'année 1895-1896, en Angleterre et dans le pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande étant à ce sujet dans d'autres conditions. Les revenus matriciels taxés ont monté à 162,839,000 livres, dont 34,307,000 pour Londres, et 8,788,000 seulement pour le Monmouth et le pays de Galles. Après la Cité de Londres, qui est taxé sur 4,273,000 livres, les trois paroisses où la base matricielle est plus élevée, sont celles de Saint-Georges, Hanover-Square, agglomération londonienne (2,701,000 livres), de West-Deby, dans le Lancashire (2 millions 167,000) et de Kensington, agglomération londonienne (2,685,000). Le produit total a été, à raison de 11 pence 3 par livre, de 21,336,000 livres, dont 10,215,000 seulement ont été employés aux besoins de l'assistance publique, le reste étant consacré à d'autres besoins locaux. Dans le district métropolitain, le pourcentage a atteint 1 shilling 4 pence 4 par livre. Le budget de la charité qui, en 1843, lorsque cette législation commença à fonctionner, était de 5 shillings 5 pence 1/4 par tête d'habitant, est aujourd'hui de 6 shillings 8 pence 3/4. Le paupérisme croît donc proportionnellement à la population et à la richesse publique. Ajoutons que le total des recettes des budgets locaux est de 70 millions de livres.

Les journaux il y a 2000 ans.

La «Revue des Revues» a souligné dans la presse la curieuse idée d'un Panthéon des journaux. M. Jean Finot apporte de nombreuses preuves à l'appui de cette thèse que la Presse existait chez les anciens Romains sous des formes presque analogues à celles de nos jours.

Il y avait d'abord du temps de Cicéron, un journaliste, nommé Chrestus, le Sarcoy de l'époque, qui faisait des chroniques fort goûtées des contemporains du grand orateur. Il y avait même des bureaux rappelant les agences télégraphiques de la place de la Bourse et des feuilles autographées qu'on envoyait aux petits journaux de province ou aux riches particuliers. Le journal, surveillé au point de vue politique, avait son franc parler lorsqu'il s'agissait des scandales du jour et des faits-divers les plus invraisemblables.

Là, un reporter raconte qu'il pleuvait dans certains endroits de la ville d'une façon étrange: le lait et le sang, mêlés, tombaient du ciel!!

Là, un coq parlait, et, pour qu'on n'osât point douter de la vérité du récit, l'ingénieur reporter ajoutait que la chose se passait dans la maison d'un certain Galerius, à Ariminum. Un des collaborateurs des «Acta diurna», plus malin que ses confrères, a compté que, pendant le procès intenté à Milon, cinquante-deux pierres — ni plus ni moins — tombèrent du ciel!! Luttez donc avec la statistique!

Les journaux abondent en nouvelles à la main. Les athlètes, les comédiens de l'époque tous sont servis en pâture à la malignité publique.

On racontait les succès des artistes auprès des femmes ou leurs

dévoines, et on alla jusqu'à dire d'un gladiateur romain qu'il est devenu sourd grâce aux applaudissements qui lui prodiguaient l'assistance!

La «Revue des Revues» nous apprend, en outre, d'après bonne source, que le papier à journaux de différents formats et qualités abondait, qu'il y avait quantité de sténographes, et que déjà on se plaignait de la concurrence faite par les femmes aux hommes dans le personnel des rédactions!

UN "Jack l'Eventreur" français.

L'opinion du docteur Garnier.

Nous lisons dans le Gaulois du 14 de ce mois: Ah! les frissons qui vous serrent le cœur à la lecture de cette série inouïe de huit crimes éponantables, forfaits monstrueux d'un échappé de maisons d'aliénés! Vous avez la hier comment, par hasard, le juge d'instruction de Belle-Vue vient de découvrir l'auteur de huit assassinats de jeunes bergers et de jeunes bergères commises dans l'Ain, dans l'Ardèche, dans l'Isère, et dans d'autres départements du Sud-Est. Ce monstre humain s'appelle Joseph Vacher, âgé de vingt-huit ans.

Pendant de longues années, ce chemineau monomane a pu tuer et éventrer sur les grandes routes des êtres doux et inoffensifs, bergers et bergères, sans que l'enquête judiciaire s'égarât sur des innocents, qu'en fin de compte on relâchait. Et maintenant, Vacher, qui a avoué ses huit crimes, fait ses conditions au juge. Il demande à en écrire et exige qu'on communique sa rédaction aux journaux.

Il veut être envoyé dans les départements où il a commis ses huit assassinats. Il ne répondra qu'aux juges qui ont instruit ces affaires. On peut juger par cela même de l'état mental du misérable.

Le cas de Vacher relève du domaine des médecins aliénistes. Comment peut-il se faire que cet individu, qui a été enfermé à deux reprises dans des établissements d'aliénés, une première fois à l'asile de Dôle, en 1893; une seconde fois à l'asile de Saint-Robert (Isère), ait pu obtenir un arrêt de ce dernier établissement le 1er avril 1894, alors que la série de ses crimes n'a que trop approuvé qu'il était loin non seulement d'être guéri, mais de pouvoir être guéri!

Je suis allé consulter sur la matière un maître aliéniste, le docteur Garnier, à qui justement est dévolue depuis quelques jours la tâche d'examiner l'état mental d'Augustine Pépé, encore une monomane qui heureusement n'a pu que blesser sa victime.

L'éminent médecin aliéniste a été vivement frappé à la lecture de la série rouge des bergers et bergères victimes de Vacher. —C'est un cas très curieux, me dit-il. Et certainement cet indi-

vidu détiend le record des crimes, si l'on considère le nombre des forfaits accomplis par ce misérable. J'ai connu des épileptiques qui avaient tué sept ou huit personnes, mais dans une unique scène de carnage. Je ne connais pas de précédent à l'acte de Vacher qui, dans un espace de trois ans et pour ainsi dire sans se presser, a commis huit assassinats!

«Et il en avouera peut être encore davantage!»

—Mais quelle est votre opinion sur l'assassin? Est-ce un fou, est-ce un monomane?

—Tel que le fait est présenté par les journaux, il n'apparaît pas, au point de vue du diagnostic à porter, avec une grande netteté. Certaines phrases mises dans sa bouche le feraient considérer comme un être persécuté et haineux qui voudrait se venger de la société.

«Tantefois, en considérant les crimes commis et en remarquant leur systématisation, il semble bien qu'on soit en présence d'un criminel obsessionnel à une impulsion précise.

«Bien que je n'aie pas examiné Vacher et qu'il y ait toujours à émettre des réserves en l'absence de constatations directes, il me semble bien que cet individu, déjà interné deux fois dans des asiles d'aliénés, a accompli les huit meurtres qu'il avoue sous l'empire d'une monomanie homicide.

«Deux faits principaux sont à noter: Dans chacun des meurtres une excitation spéciale semble dominer la scène: si la victime est une femme, Vacher la viole; si c'est un jeune berger, il le tue.

«L'impulsion homicide paraît donc naître ou tout au moins s'accompagner d'une effroyable perversion.

«En second lieu, il convient de prêter une grande attention à cette phrase caractéristique qu'on met dans la bouche de Vacher: «Quand cela me prend, il faut que je tue et j'éprouve un grand soulagement.»

«Il n'y a guère qu'un monomane homicide, obsédé par l'idée du meurtre, qui puisse parler sur des innocents, qu'en fin de compte on relâchait.

«Et maintenant, Vacher, qui a avoué ses huit crimes, fait ses conditions au juge. Il demande à en écrire et exige qu'on communique sa rédaction aux journaux.

«Il veut être envoyé dans les départements où il a commis ses huit assassinats. Il ne répondra qu'aux juges qui ont instruit ces affaires. On peut juger par cela même de l'état mental du misérable.

«Le cas de Vacher relève du domaine des médecins aliénistes. Comment peut-il se faire que cet individu, qui a été enfermé à deux reprises dans des établissements d'aliénés, une première fois à l'asile de Dôle, en 1893; une seconde fois à l'asile de Saint-Robert (Isère), ait pu obtenir un arrêt de ce dernier établissement le 1er avril 1894, alors que la série de ses crimes n'a que trop approuvé qu'il était loin non seulement d'être guéri, mais de pouvoir être guéri!

Je suis allé consulter sur la matière un maître aliéniste, le docteur Garnier, à qui justement est dévolue depuis quelques jours la tâche d'examiner l'état mental d'Augustine Pépé, encore une monomane qui heureusement n'a pu que blesser sa victime.

L'éminent médecin aliéniste a été vivement frappé à la lecture de la série rouge des bergers et bergères victimes de Vacher. —C'est un cas très curieux, me dit-il. Et certainement cet indi-

vidu détiend le record des crimes, si l'on considère le nombre des forfaits accomplis par ce misérable. J'ai connu des épileptiques qui avaient tué sept ou huit personnes, mais dans une unique scène de carnage. Je ne connais pas de précédent à l'acte de Vacher qui, dans un espace de trois ans et pour ainsi dire sans se presser, a commis huit assassinats!

«Et il en avouera peut être encore davantage!»

—Mais quelle est votre opinion sur l'assassin? Est-ce un fou, est-ce un monomane?

—Tel que le fait est présenté par les journaux, il n'apparaît pas, au point de vue du diagnostic à porter, avec une grande netteté. Certaines phrases mises dans sa bouche le feraient considérer comme un être persécuté et haineux qui voudrait se venger de la société.

«Tantefois, en considérant les crimes commis et en remarquant leur systématisation, il semble bien qu'on soit en présence d'un criminel obsessionnel à une impulsion précise.

«Bien que je n'aie pas examiné Vacher et qu'il y ait toujours à émettre des réserves en l'absence de constatations directes, il me semble bien que cet individu, déjà interné deux fois dans des asiles d'aliénés, a accompli les huit meurtres qu'il avoue sous l'empire d'une monomanie homicide.

«Deux faits principaux sont à noter: Dans chacun des meurtres une excitation spéciale semble dominer la scène: si la victime est une femme, Vacher la viole; si c'est un jeune berger, il le tue.

«L'impulsion homicide paraît donc naître ou tout au moins s'accompagner d'une effroyable perversion.

«En second lieu, il convient de prêter une grande attention à cette phrase caractéristique qu'on met dans la bouche de Vacher: «Quand cela me prend, il faut que je tue et j'éprouve un grand soulagement.»

«Il n'y a guère qu'un monomane homicide, obsédé par l'idée du meurtre, qui puisse parler sur des innocents, qu'en fin de compte on relâchait.

«Et maintenant, Vacher, qui a avoué ses huit crimes, fait ses conditions au juge. Il demande à en écrire et exige qu'on communique sa rédaction aux journaux.

«Il veut être envoyé dans les départements où il a commis ses huit assassinats. Il ne répondra qu'aux juges qui ont instruit ces affaires. On peut juger par cela même de l'état mental du misérable.

Le cas de Vacher relève du domaine des médecins aliénistes. Comment peut-il se faire que cet individu, qui a été enfermé à deux reprises dans des établissements d'aliénés, une première fois à l'asile de Dôle, en 1893; une seconde fois à l'asile de Saint-Robert (Isère), ait pu obtenir un arrêt de ce dernier établissement le 1er avril 1894, alors que la série de ses crimes n'a que trop approuvé qu'il était loin non seulement d'être guéri, mais de pouvoir être guéri!

Je suis allé consulter sur la matière un maître aliéniste, le docteur Garnier, à qui justement est dévolue depuis quelques jours la tâche d'examiner l'état mental d'Augustine Pépé, encore une monomane qui heureusement n'a pu que blesser sa victime.

vidu détiend le record des crimes, si l'on considère le nombre des forfaits accomplis par ce misérable. J'ai connu des épileptiques qui avaient tué sept ou huit personnes, mais dans une unique scène de carnage. Je ne connais pas de précédent à l'acte de Vacher qui, dans un espace de trois ans et pour ainsi dire sans se presser, a commis huit assassinats!

«Et il en avouera peut être encore davantage!»

—Mais quelle est votre opinion sur l'assassin? Est-ce un fou, est-ce un monomane?

—Tel que le fait est présenté par les journaux, il n'apparaît pas, au point de vue du diagnostic à porter, avec une grande netteté. Certaines phrases mises dans sa bouche le feraient considérer comme un être persécuté et haineux qui voudrait se venger de la société.

«Tantefois, en considérant les crimes commis et en remarquant leur systématisation, il semble bien qu'on soit en présence d'un criminel obsessionnel à une impulsion précise.

«Bien que je n'aie pas examiné Vacher et qu'il y ait toujours à émettre des réserves en l'absence de constatations directes, il me semble bien que cet individu, déjà interné deux fois dans des asiles d'aliénés, a accompli les huit meurtres qu'il avoue sous l'empire d'une monomanie homicide.

«Deux faits principaux sont à noter: Dans chacun des meurtres une excitation spéciale semble dominer la scène: si la victime est une femme, Vacher la viole; si c'est un jeune berger, il le tue.

«L'impulsion homicide paraît donc naître ou tout au moins s'accompagner d'une effroyable perversion.

«En second lieu, il convient de prêter une grande attention à cette phrase caractéristique qu'on met dans la bouche de Vacher: «Quand cela me prend, il faut que je tue et j'éprouve un grand soulagement.»

«Il n'y a guère qu'un monomane homicide, obsédé par l'idée du meurtre, qui puisse parler sur des innocents, qu'en fin de compte on relâchait.

«Et maintenant, Vacher, qui a avoué ses huit crimes, fait ses conditions au juge. Il demande à en écrire et exige qu'on communique sa rédaction aux journaux.

«Il veut être envoyé dans les départements où il a commis ses huit assassinats. Il ne répondra qu'aux juges qui ont instruit ces affaires. On peut juger par cela même de l'état mental du misérable.

Le cas de Vacher relève du domaine des médecins aliénistes. Comment peut-il se faire que cet individu, qui a été enfermé à deux reprises dans des établissements d'aliénés, une première fois à l'asile de Dôle, en 1893; une seconde fois à l'asile de Saint-Robert (Isère), ait pu obtenir un arrêt de ce dernier établissement le 1er avril 1894, alors que la série de ses crimes n'a que trop approuvé qu'il était loin non seulement d'être guéri, mais de pouvoir être guéri!

Je suis allé consulter sur la matière un maître aliéniste, le docteur Garnier, à qui justement est dévolue depuis quelques jours la tâche d'examiner l'état mental d'Augustine Pépé, encore une monomane qui heureusement n'a pu que blesser sa victime.

vidu détiend le record des crimes, si l'on considère le nombre des forfaits accomplis par ce misérable. J'ai connu des épileptiques qui avaient tué sept ou huit personnes, mais dans une unique scène de carnage. Je ne connais pas de précédent à l'acte de Vacher qui, dans un espace de trois ans et pour ainsi dire sans se presser, a commis huit assassinats!

«Et il en avouera peut être encore davantage!»

—Mais quelle est votre opinion sur l'assassin? Est-ce un fou, est-ce un monomane?

—Tel que le fait est présenté par les journaux, il n'apparaît pas, au point de vue du diagnostic à porter, avec une grande netteté. Certaines phrases mises dans sa bouche le feraient considérer comme un être persécuté et haineux qui voudrait se venger de la société.

«Tantefois, en considérant les crimes commis et en remarquant leur systématisation, il semble bien qu'on soit en présence d'un criminel obsessionnel à une impulsion précise.

«Bien que je n'aie pas examiné Vacher et qu'il y ait toujours à émettre des réserves en l'absence de constatations directes, il me semble bien que cet individu, déjà interné deux fois dans des asiles d'aliénés, a accompli les huit meurtres qu'il avoue sous l'empire d'une monomanie homicide.

«Deux faits principaux sont à noter: Dans chacun des meurtres une excitation spéciale semble dominer la scène: si la victime est une femme, Vacher la viole; si c'est un jeune berger, il le tue.

«L'impulsion homicide paraît donc naître ou tout au moins s'accompagner d'une effroyable perversion.

«En second lieu, il convient de prêter une grande attention à cette phrase caractéristique qu'on met dans la bouche de Vacher: «Quand cela me prend, il faut que je tue et j'éprouve un grand soulagement.»

«Il n'y a guère qu'un monomane homicide, obsédé par l'idée du meurtre, qui puisse parler sur des innocents, qu'en fin de compte on relâchait.

«Et maintenant, Vacher, qui a avoué ses huit crimes, fait ses conditions au juge. Il demande à en écrire et exige qu'on communique sa rédaction aux journaux.

«Il veut être envoyé dans les départements où il a commis ses huit assassinats. Il ne répondra qu'aux juges qui ont instruit ces affaires. On peut juger par cela même de l'état mental du misérable.

Le cas de Vacher relève du domaine des médecins aliénistes. Comment peut-il se faire que cet individu, qui a été enfermé à deux reprises dans des établissements d'aliénés, une première fois à l'asile de Dôle, en 1893; une seconde fois à l'asile de Saint-Robert (Isère), ait pu obtenir un arrêt de ce dernier établissement le 1er avril 1894, alors que la série de ses crimes n'a que trop approuvé qu'il était loin non seulement d'être guéri, mais de pouvoir être guéri!

Je suis allé consulter sur la matière un maître aliéniste, le docteur Garnier, à qui justement est dévolue depuis quelques jours la tâche d'examiner l'état mental d'Augustine Pépé, encore une monomane qui heureusement n'a pu que blesser sa victime.

vidu détiend le record des crimes, si l'on considère le nombre des forfaits accomplis par ce misérable. J'ai connu des épileptiques qui avaient tué sept ou huit personnes, mais dans une unique scène de carnage. Je ne connais pas de précédent à l'acte de Vacher qui, dans un espace de trois ans et pour ainsi dire sans se presser, a commis huit assassinats!

«Et il en avouera peut être encore davantage!»

—Mais quelle est votre opinion sur l'assassin? Est-ce un fou, est-ce un monomane?

—Tel que le fait est présenté par les journaux, il n'apparaît pas, au point de vue du diagnostic à porter, avec une grande netteté. Certaines phrases mises dans sa bouche le feraient considérer comme un être persécuté et haineux qui voudrait se venger de la société.

«Tantefois, en considérant les crimes commis et en remarquant leur systématisation, il semble bien qu'on soit en présence d'un criminel obsessionnel à une impulsion précise.

«Bien que je n'aie pas examiné Vacher et qu'il y ait toujours à émettre des réserves en l'absence de constatations directes, il me semble bien que cet individu, déjà interné deux fois dans des asiles d'aliénés, a accompli les huit meurtres qu'il avoue sous l'empire d'une monomanie homicide.

«Deux faits principaux sont à noter: Dans chacun des meurtres une excitation spéciale semble dominer la scène: si la victime est une femme, Vacher la viole; si c'est un jeune berger, il le tue.

«L'impulsion homicide paraît donc naître ou tout au moins s'accompagner d'une effroyable perversion.

«En second lieu, il convient de prêter une grande attention à cette phrase caractéristique qu'on met dans la bouche de Vacher: «Quand cela me prend, il faut que je tue et j'éprouve un grand soulagement.»

«Il n'y a guère qu'un monomane homicide, obsédé par l'idée du meurtre, qui puisse parler sur des innocents, qu'en fin de compte on relâchait.

«Et maintenant, Vacher, qui a avoué ses huit crimes, fait ses conditions au juge. Il demande à en écrire et exige qu'on communique sa rédaction aux journaux.

«Il veut être envoyé dans les départements où il a commis ses huit assassinats. Il ne répondra qu'aux juges qui ont instruit ces affaires. On peut juger par cela même de l'état mental du misérable.

Le cas de Vacher relève du domaine des médecins aliénistes. Comment peut-il se faire que cet individu, qui a été enfermé à deux reprises dans des établissements d'aliénés, une première fois à l'asile de Dôle, en 1893; une seconde fois à l'asile de Saint-Robert (Isère), ait pu obtenir un arrêt de ce dernier établissement le 1er avril 1894, alors que la série de ses crimes n'a que trop approuvé qu'il était loin non seulement d'être guéri, mais de pouvoir être guéri!

Je suis allé consulter sur la matière un maître aliéniste, le docteur Garnier, à qui justement est dévolue depuis quelques jours la tâche d'examiner l'état mental d'Augustine Pépé, encore une monomane qui heureusement n'a pu que blesser sa victime.

Aux extrémités de la salle, la foule des misérables qui se tenait debout s'ouvrit et livra passage à celui qui venait de parler. D'un pas ferme et assuré il s'avança vers la barre, et s'arrêta devant la face de la Justice.

C'était un homme de haute stature, au visage pâle, et dont les yeux clairs étincelaient comme allumés par une flamme intérieure—c'était Rouvière.

—Tout à l'heure, lui dit le président, j'ai demandé à l'accusé Lachesnaye le nom du mystérieux ennemi qu'il droit acharné à sa perte, et qu'il accuse d'avoir perpétré le crime.

Vous avez alors crié: «Moi! Que signifie ce mot?»

Cela veut dire, répondit avec une froide énergie Rouvière, que le mystérieux ennemi c'est moi; et que c'est moi encore qui ai préparé le crime.

—Pourquoi n'avez-vous point parlé devant l'instruction? Octave devint très pâle, puis d'une voix basse et profonde: —Parce que je désirais alors la mort de... l'accusé!

—Plaise la Cour ordonner que les débats continueront suivant l'usage et conformément au Code d'instruction criminelle. Cet homme sera entendu parmi les témoins.

Mais l'avocat de Gaston de Lachesnaye s'était levé à son tour.

—Il s'agit, dit-il, de graves révélations qui vont modifier complètement l'aspect de la cause.

Je demande à la Cour de vouloir bien entendre sur-le-champ l'homme qui s'accuse aussi formellement.

Dans la foule, c'était maintenant une houleuse confusion.

—Où, où, qu'on l'entende sur-le-champ! criaient-ils, qu'on l'entende!

Sur le banc des jurés, l'agitation n'était pas moindre; très excités, eux aussi; ils murmuraient entre eux à voix basse, ils discutaient.

Le chef du jury se leva et demanda l'audition immédiate du nouveau venu.

Subitement alors l'irrésistible coercition, le président fit un geste d'acquiescement.

—Votre nom? demanda-t-il en s'adressant à l'homme resté debout devant la barre.

—Octave Rouvière, mais connu à Paris sous le nom de Wallace Bryant.

—Comment se fait-il que vous ayez deux noms?

—J'ai depuis quinze ans adopté la nationalité américaine: Bryant était le nom de ma femme, depuis longtemps décedée.

—Vingt ans.

—Vingt ans.

—Autrefois romancier et poète, fit Rouvière avec une ironie attristée.

Mais n'ayant pas trouvé la fortune au fond de mon écriture, aujourd'hui brasseur d'affaires.

—Votre domicile?

—New-York, mais depuis deux ans fixé à Paris.

—Etendez la main et jurez de dire toute la vérité, rien que la vérité.

Octave Rouvière allongea le bras vers le Christ.

—Je le jure! dit-il.

—Racontez maintenant à la Cour et à messieurs les jurés ce que vous avez à dire.

Et pendant ce temps, affilé sur son banc d'infamie, Gaston de Lachesnaye avait relevé la tête.

Quel secours inespéré le Ciel lui envoyait en sa détresse? Qu'allait-il apprendre?

Pour la troisième fois en cette néfaste année ce nom d'Octave Rouvière avait été prononcé devant lui.

La première fois par sa propre mère:

—Gaston, cet homme est le malheur de notre maison, jure moi de l'éviter!

Puis la veuve du journaliste tué en duel, le misérable Saint-

firm, lui avait jeté à la figure le même nom avec d'insultantes accusations.

—Octave Rouvière, un ennemi qui désire votre mort... l'amant de votre mère!

Et voilà qu'aujourd'hui ce nom mystérieux était répété à nouveau par celui-là même qui se dénonçait comme l'auteur de tous les malheurs, de tous les désastres!

Et il apprend que Wallace Bryant était Octave Rouvière! Que d'inquiétantes énigmes s'éclaircissaient à présent.

Il commençait à comprendre, confusément il devinait...

Sa mère!... Non, oh! non! ce n'était pas possible! Il ne pouvait, il ne voulait le croire! Octave Rouvière cependant avait repris la parole: